
Centre Intercommunal d'Action Sociale

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DU JEUDI 04 AVRIL 2024 A 14H00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE,
ESPACE FRANCE SERVICE A BLAYE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS OU AYANT DONNE POUVOIR : 09

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia MERCHADOU

DATE DE CONVOCATION : 21 mars 2024

QUORUM : 08

PRESENTS :

Mme Régine BERNARD, Mme Odile BERTET, M. Daniel BESSON, Mme Eliane BOULAY, M. Jean-Clément HERNANDEZ, Mme Sigrid JAGIELO, Mme Patricia MERCHADOU, Mme Pascale MOLBERT, Mme Murielle PICQ,

ABSENTS EXCUSES :

M. Denis BALDÈS, M. Jean-Michel BELIS, M. David CHARTIER, M. Hervé GAYRARD, M. Gilles LAÉ, M. Jean-Patrick LEBLANC,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. Mikaël BIDOIS, Directeur Général Adjoint du CIAS
M. Pascal CHICHERY, Directeur Général Adjoint de la CCB

ORDRE DU JOUR :

RAPPORT N°01 : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX (MME PICQ)

RAPPORT N°02 : BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE 2024 - PARTICIPATION AU RESEAU PUBLIC DEPARTEMENTAL D'AIDE A DOMICILE (MME PICQ)

RAPPORT N°03 : RESIDENCE AUTONOMIE - BUDGET PRIMITIF 2024 (63102) (MME PICQ) (ANNEXE 01)

RAPPORT N°04 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE 2024 (MME PICQ)

RAPPORT N°05 : SUBVENTION D'EXPLOITATION AU BUDGET ANNEXE AIDES A DOMICILE 2024 (MME PICQ)

RAPPORT N°06 : FORUM BIEN VIEILLIR HAUTE GIRONDE – 2024 (MME PICQ) (ANNEXE 2.1 ET 2.2)

RAPPORT N°07 : CINE-DEBAT SENSIBILISATION A L'AUTISME – 2024 (MME PICQ)

RAPPORT N°08 : CIAS - BUDGET PRIMITIF 2024 - M57 (63000) (Mme PICQ) (Annexes 3.1 et 3.2)

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
JEUDI 04 AVRIL 2024
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ESPACE FRANCE SERVICES

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Blaye s'est réuni le jeudi 04 avril à 14h00, sous la présidence de Madame Murielle PICQ Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Blaye.

Madame la Vice-Présidente constate le quorum et fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance, Madame Patricia MERCHADOU seule candidate, est élue à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 14h13.

RAPPORT N°01 : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX
(MME PICQ)
Délibération n°24-240404-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1111-1-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses dispositions de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Blaye ;

Il est mis en place un référent déontologue des élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022 pour les élus locaux du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Blaye. Cette fonction de référent déontologue est confiée à Monsieur Jean-Guy DINET.

Monsieur Jean-Guy DINET est issu de la liste des référents déontologues proposée par l'Association des Maires de France (AMF).

Le référent déontologue assure les missions suivantes :

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,
- Il est, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

Le référent déontologue n'a qu'un rôle de conseil en matière de déontologie. Il aura pour mission d'émettre des avis simples aux questions posées, donc non obligatoires, dans le respect de la réglementation, notamment celle relative à la charte des élus locaux.

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que par les articles 226-13 et 14 du Code Pénal.

Lorsque le référent déontologue constatera un manquement aux obligations, il en informera l'élu local concerné en faisant toutes les préconisations nécessaires pour lui permettre de se conformer à ses obligations. Pour cela, le référent déontologue pourra être amené à communiquer des textes et à fournir des analyses écrites avec mention des risques encourus, et ce à la seule attention de l'élu local auteur de la saisine.

La fonction de référent déontologue est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, le référent déontologue ne peut solliciter ni recevoir d'injonctions de l'autorité investie du pouvoir de nomination ou de son représentant. Il est par ailleurs précisé que cette fonction s'exercera sans préjudice de la responsabilité de l'élu qui demeure seul responsable de ses obligations déontologiques.

La saisine du référent s'effectue par mail à l'adresse referent.deontologue@amg33.fr. La mention « confidentiel » devra figurer dans l'objet du mail. Les réponses devront être traitées dans des délais raisonnables et prendront la forme d'un avis détaillé remis au seul intéressé auteur de la saisine. Une indemnité de 80 € par dossier traité sera versée au référent.

Le référent déontologue est désigné pour la durée du mandat.

A des fins pédagogiques, le référent déontologue transmet à chaque collectivité lui ayant confié cette fonction un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées. Ce rapport annuel est également transmis à l'Association des Maires de France.

Après débat, il est proposé au Conseil d'Administration :

- De désigner Monsieur Jean-Guy DINET comme référent déontologue des élus locaux du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Blaye dans les conditions ci-dessus énoncées,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 09
Votants : 09

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°02 : BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE 2024 - PARTICIPATION AU RESEAU PUBLIC DEPARTEMENTAL D'AIDE A DOMICILE (MME PICQ)

Délibération n°25-240404-02

Il est rappelé qu'afin de pouvoir continuer à assurer des prestations au domicile des personnes âgées dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation compensatrice du handicap, le CIAS a adhéré au Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile (RPDAD).

Ainsi que le prévoit la convention qui lie le CIAS au RPDAD, le CIAS doit lui verser une subvention pour participation aux charges de la tête de réseau.

Pour l'exercice 2024, cette participation sera de 36.182,63 Euros.

Après débat, il est proposé au conseil :

- D'accepter le versement de cette participation,
- D'inscrire les crédits au budget,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 09
Votants : 09

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°03 : RESIDENCE AUTONOMIE - BUDGET PRIMITIF 2024 (63102) (MME PICQ) (Annexe 01)

Délibération n°26-240404-03

Il est exposé au Conseil le projet de Budget primitif 2024.

Le Budget s'équilibrera ainsi :

Section d'exploitation

Dépenses : 336.399,12 €
Recettes : 336.399,12 €

Section d'investissement

Dépenses : 28.106,44 €
Recettes : 28.106,44 €

Après débat il est proposé au Conseil de le voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres.

MME PICQ apporte une information sur les travaux prévus à la Résidence Autonomie et la problématique d'amiante identifiée. Cette situation va conduire à revoir le plan de financement lors du prochain conseil d'administration de juillet 2024.

Il est proposé de continuer à avancer sur le projet et d'autoriser le bailleur à engager les demandes de financement (exemple PAI avec date butoir de dépôt fin mai 2024). Des scénarios de financement seront présentés aux membres qui pourront conduire à prévoir des travaux en option lors de la future consultation (ex. aménagement du vide sanitaire).

Les membres présents partagent l'enjeu d'avancer sur le dossier d'ici l'été pour ne pas retarder d'éventuels futurs travaux. A noter que ces derniers seront conditionnés à la possibilité de libérer 3 logements pour réaliser l'appartement témoin et assurer le turn-over lors des travaux.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 09
Votants : 09

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°04 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE 2024 (MME PICQ)
Délibération n°27-240404-04

Vu le budget primitif,

Après débat, il est proposé au Conseil d'Administration d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 45.046,67 Euros à la Résidence Autonomie.

Cette subvention sera imputée en recette à l'article 7488-01 du budget de la Résidence Autonomie et en dépense à l'article 657363-020-01 du budget du CIAS.

Ces crédits sont portés aux Budgets Primitifs 2024 du CIAS et de la Résidence Autonomie.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 09
Votants : 09

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°05 : SUBVENTION D'EXPLOITATION AU BUDGET ANNEXE AIDES A DOMICILE 2024 (MME PICQ)
Délibération n°28-240404-05

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023 et des besoins mis en évidence lors du vote du budget primitif 2024 pour l'Aides à Domicile en octobre 2023, il sera nécessaire de procéder au vote d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe d'Aides à Domicile pour l'exercice 2024.

Compte tenu des besoins exposés, il est proposé au Conseil l'attribution d'une subvention de 75.000,00 Euros.

Cette somme est inscrite au BP 2024 du CIAS à l'article 657363-020-01.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 09
Votants : 09

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT 06 : FORUM BIEN VIEILLIR HAUTE GIRONDE – édition 2024 (MME PICQ)
(ANNEXE 02.1 ET 2.2)

Délibération n°29-240404-06

Dans le cadre de ses missions définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, « *Le Centre Intercommunal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la communauté de communes, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.* »

A l'échelle de la Haute Gironde, est organisé annuellement le Forum Bien Vieillir à l'initiative de l'une des 4 communautés de communes et/ou de leur CIAS. Cet évènement est un temps de rencontres, de partage, de découverte sur les activités du loisirs/lien social, les dispositifs médico-sociaux existants, de débat sur les enjeux du bien vieillir.

L'édition 2024 de la manifestation, pilotée par le CIAS de Blaye, aura lieu le mardi 11 juin au foyer rural à Berson avec pour thématique la vie sociale et relationnelle.

Le déroulé de la journée est programmé de la manière suivante :

- Matinée : conférence à l'attention des professionnels du territoire sur la thématique « quand le domicile se fait lien social ». Ivy Daure, psychologue, mènera la conférence pendant 1h15. Par la suite, un groupe d'agents sociaux préventeurs (CCE, CCB, AMSADHG) interviendra sur leur rôle dans le repérage des risques au domicile (15 minutes). En dernier lieu, l'association Monalisa, évoquera son engagement dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées (15 minutes).
- A partir de 13h30 : le public sera accueilli. Une table ronde aura lieu de 14h à 15h avec pour thème : « quand l'individu se fait lien social ».
L'introduction se fera par la troupe de théâtre les guillemets d'Oreda en abordant les notions d'isolement et de vieillissement.
Par la suite, deux psychologues interviendront avec des apports théoriques sur le vieillissement et sur les représentations concernant l'isolement et la solitude (15 minutes).
L'association Monalisa abordera quant à elle l'engagement citoyen et le rôle de la personne âgée en qualité d'acteur du territoire.
La table ronde se terminera par l'intervention d'une association (Université du Temps Libre, Espace de vie sociale les Ateliers du Mascaret à valider) afin de présenter les 2 postures possibles de la personne : bénéficiaire et acteur/bénévole.
- De 15h à 17h, les personnes auront accès aux stands et animations qui seront répartis en 5 pôles : logement, mobilité, santé, social, loisirs/culture. De nombreux de partenaires sont mobilisés : CARSAT, MSA, AGIRC-ARRCO, Département, CDC,

SAAD, Wimoov, France Alzheimer, Soliha, Icare, Service associatif de la CDC de Blaye, association la Source, Association Nouvelles Voies, la Mission Locale, l'hôpital (camion santé), infirmière Azalée, Bus en +, ASEPT, Fraternibus du Secours catholique.

L'événement se terminera par un moment convivial avec l'intervention d'une association de danse et de musique.

Les axes d'intervention du projet sont :

Axe 1. Maintenir l'autonomie à son domicile : Le Forum du Bien Vieillir permet de présenter un panel le plus exhaustif possible de l'offre existante localement, afin d'offrir les ressources mobilisables par chacun pour un maintien à domicile dans de bonnes conditions. L'action permet de traiter aussi bien l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement ou encore la prévention des risques liés au vieillissement.

Axe 2. La prévention du vieillissement : L'enjeu du projet est, outre de présenter l'offre existante sur le territoire à leur attention, de permettre aux seniors de se projeter dans une dynamique positive comme force vive du territoire : engagement associatif, participation à des ateliers/animations de prévention, mobilisation sur des temps de lien social. Il s'agit de proposer un événementiel autour des notions de loisirs, du plaisir et de l'importance de la rencontre.

Axe 3. Soutenir les proches aidants des personnes âgées : Le Forum du Bien Vieillir est une action de la boîte à outils « répit et soutien aux proches aidants » déployée à l'échelle de la Haute-Gironde. Cet événement cible tout particulièrement ce public « aidants familiaux » et lui permet un espace d'échange entre pairs et/ou avec des professionnels sensibilisés. A l'occasion de cette manifestation, le guide des aidants en Haute-Gironde est actualisé et mis à disposition des personnes en demande, de même qu'est présenté l'offre de répit existante (séjour répit, La Parenthèse des Aidants...).

Les objectifs stratégiques visent à :

- Promouvoir, être relais d'information diverses et variées pour un bien vieillir à domicile
- Instaurer un lieu de débat sur la question du bien vieillir et ainsi faire bouger les idées préconçues
- Prévenir la perte d'autonomie et lutter contre la sédentarité
- Maintenir le lien social, encourager la création de nouvelles relations
- Accompagner les bénéficiaires confrontés à des difficultés

Pour mener à bien ce projet, le budget prévisionnel en annexe identifie les dépenses et recettes estimées pour un montant total de 21.500€. Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la Conférence des Financeurs 2024. D'autres financements pourront être requis selon la décision de cette instance. Une participation des Communautés de Communes est également sollicitée avec un projet de convention de partenariat annexé à cette délibération.

Après débats, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver l'organisation de cet événement et le déroulé proposé,

- De valider le budget prévisionnel du projet détaillé en annexe et d'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2024 du CIAS,
- De valider le projet de convention de partenariat entre les CIAS de Blaye, de l'Estuaire, Latitude Nord Gironde et la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les membres sont informés de la remise en cause du financement Conférence des Financeurs sur ce projet d'évènementiel.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 09
Votants : 09

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT 07 : CINE-DEBAT SENSIBILISATION A L'AUTISME – édition 2024 (MME PICQ) **Délibération n°30-240404-07**

Dans le cadre de ses missions définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, « *Le Centre Intercommunal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la communauté de communes, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.* »

Le CIAS de Blaye est engagé depuis de nombreuses années dans l'animation du Comité de pilotage Autisme Haute-Gironde, en collaboration avec la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais. L'un des objectifs attendus de ce travail est la sensibilisation auprès du grand public aux Troubles du Spectre Autistiques (TSA), avec notamment l'organisation d'un ciné-débat dans le cadre de la Journée Mondiale du 2 avril dédiée à l'Autisme.

Le projet 2024, piloté par le CIAS de Blaye, porte sur l'organisation d'un ciné-débat grand public autour des questions d'inclusion professionnelle de publics TSA, sujet qui intéresse particulièrement les familles des personnes en situation de handicap ; à cette occasion est attendu également la mobilisation des réseaux d'entreprises du secteur.

L'objectif est de sensibiliser tout un chacun, mais notamment les employeurs, aux enjeux d'inclusion par le travail ; et ainsi de valoriser les dispositifs existants d'accompagnement en milieu « ordinaire » et aussi le milieu « protégé ». La finalité est d'ouvrir les champs du possible avec ces employeurs en créant des milieux de travail plus inclusifs, en valorisant ces salariés « particuliers » et en mettant en avant le travail d'accompagnement qui permet/facilite cette inclusion.

Le type d'évènement retenu est un ciné-débat au Zoétrope de Blaye le 11 avril prochain de 18h30 à 20h30 autour du film documentaire « Le petit chasseur de fantôme » et animé par Marie-Christine DULIEU – Directrice TSA de l'ADAPEI. Le débat permettra de donner la parole à des salariés TSA, des encadrants/job coach..., afin de présenter des parcours d'inclusion professionnelle (formation/emploi). A ce titre, les partenaires ADAPEI mais aussi le dispositif HANDAMOS sont engagés dans l'animation de cette soirée.

En complément de cette projection commentée, le hall du cinéma accueillera des espaces d'informations de ces partenaires, afin de valoriser leur travail. Le public pourra déambuler après la séance à l'occasion d'un temps convivial proposé par le CIAS.

Pour mener à bien ce projet, le budget prévisionnel est de 2.000€ : 1.000€ location Zoétrope+droits de projection film et 1.000€ traiteur. Il convient de démarcher de possibles partenaires financiers pour soutenir cet évènement.

Après débat, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver l'organisation de cet événement et le déroulé proposé,
- De valider le budget prévisionnel du projet et d'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2024 du CIAS,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MME PICQ informe également les membres présents d'une séance CinéRelax à St André de Cubzac le 6 avril prochain après-midi mis en place par la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais dans le cadre du Printemps de l'Autisme.

M. HERNANDEZ fait part de son expérience positive en matière de représentation culturelle inclusive pour accueillir des personnes en situation de handicap, notamment TSA (trouble du spectre de l'autisme) et/ou TND (trouble du neuro-développement).

Il est proposé de réfléchir à développer de telles expériences sur le territoire de la CCB en articulation avec les acteurs de la Culture.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 09
Votants : 09

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°08 : CIAS - BUDGET PRIMITIF 2024 - M57 (63000) (Mme PICQ) (Annexes 3.1 et 3.2)

Délibération n°31-240404-08

Il sera exposé au Conseil d'Administration le projet de Budget primitif 2024.

Le Budget s'équilibrera ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1.036.116,69 €
Recettes : 1.036.116,69 €

Section d'investissement

Dépenses : 31.725,55 €
Recettes : 31.725,55 €

Il est proposé au Conseil de le voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres.

Il sera également proposé au Conseil d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 10
Votants : 10

Pour : 10
Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

MME PICQ invite les membres du Conseil d'Administration à proposer des sujets à traiter et débattre en séance. Pour cela, il convient de les faire parvenir au CIAS au plus tard 1 mois avant la date de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H10.

La secrétaire de séance,



Patricia MERCHADOU,

Le Président,
Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente du Centre Intercommunal
d'Action Sociale


Murielle PICQ

